

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 9<sup>e</sup> jour d'avril 2015 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Julia Stuart, Joanna Nash, Marlene Séguin, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

### **Ordre du jour**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 12 mars 2015

#### **3. Gestion financière et administrative**

3.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2015

3.2 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et du rapport des vérificateurs externes

3.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014

#### **4. Travaux publics**

4.1 Demande de transfert du terrain extraroutier – Route 364 et chemin Staniforth – Ministère des transports

4.2 Signalisation – Route 364 (Route Doctor-Henry) – Ministère des transports

4.3 Problèmes de drainage – Ministère des transports

4.4 Étude de sécurité et déboisement – Route 327 et chemin Pine Ridge – Ministère des transports

4.5 Zone scolaire – Réduction de la vitesse – Ministère des transports

4.6 Passages pour piétons – Route 327 et route Doctor Henry – Ministère des transports

4.7 Réfection d'une portion du chemin Doctor-Henry – Route 364 – Ministère des transports

#### **5. Urbanisme et hygiène du milieu**

5.1 Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles

#### **6. Culture et Loisirs**

6.1 Gran Fondo – Autorisation de circulation

6.2 Fondation médicale des Laurentides – Autorisation de circulation

6.3 Demande d'aide financière – Camp des jeunes 2015 SQ/Club Richelieu La Ripousse

6.4 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale

## **7. Rapport de la mairesse et des conseillers**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

**2015-0042**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la correction au point 4.6, remplacer le chemin Pine Ridge par le chemin Doctor Henry.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**2015-0043**

#### **2.1 Séance ordinaire du 12 mars 2015**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2015 a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2015 tel que déposé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Gestion financière et administrative**

**2015-044**

#### **3.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Arundel Citizens Home	315.00 \$
Bell Canada	425.38 \$
Bell Mobilité	38.88 \$
Bellefleur, France*	114.26 \$
Berlinguette, Guylaine	97.95 \$
Centrale de sécurité*	459.90 \$
Distribution Michel Dion*	58.50 \$
Dubé Guyot	1 385.19 \$
Energies Sonic*	5 797.26 \$

Équipement Cloutier*	121.24 \$
Équipement Medi-Sécur*	316.34 \$
Équipement Robitaille*	2 445.52 \$
Évaluation Bruyère & Charbonneau*	1 724.63 \$
Formules municipales*	718.60 \$
Fournitures de bureau Denis*	428.00 \$
Great West	2 279.43 \$
Groupe Yves Gagnon*	211.68 \$
Hydro-Québec	159.22 \$
J.B. Dixon*	587.91 \$
Juteau Ruel	163.22 \$
Machinerie Saint-Jovite*	63.27 \$
Matériaux McLaughlin*	2.07 \$
Municipalité d'Huberdeau	254.00 \$
MRC des Laurentides	4 985.63 \$
Plomberie Roger Labonté*	436.91 \$
Pompage Sanitaire Mt-Tremblant*	241.44 \$
Pneus Lavoie*	871.35 \$
Shaw direct	15.50 \$
Station Pierre Brosseau*	58.03 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	450.68 \$
Visa Desjardins*	384.20 \$
Salaires et contributions d'employeur	46 741.32 \$
Frais de banque	128.54 \$

Liste de chèques émis :

3610 Organisme Bassin versant	100.00 \$
3611 Isabelle Labelle	1 322.50 \$
3613 Isabelle Labelle	1 416.63 \$
3614 Lee Ann Brandt	478.99 \$
3615 Brenda Cater	347.31 \$
3616 Frances Jones	192.95 \$

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de mars 2015, transmis en date du 9 avril 2015.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0045

**3.2 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et du rapport des vérificateurs externes**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale certifie avoir donné au moins cinq (5) jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport des vérificateurs externes Amyot Gélinas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0046

**3.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 134 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2014;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien, courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Joanna Nash

Et résolu que la Municipalité du Canton d'Arundel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Travaux publics**

2015-0047

**4.1 Demande de transfert du terrain extraroutier – Route 364 et chemin Staniforth – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel désire acquérir la portion du terrain extraroutier situé en bordure de la route 364 et du chemin Staniforth, propriété actuelle du Ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité prévoit y aménager un parc, donnant par la même occasion accès au Corridor aérobique et à la Rivière Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit également s'assurer que l'accès routier au Camping Brosseau soit sécuritaire et exempt d'entraves et ce, en tout temps;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu :

**QUE** la Municipalité informe le Ministère des Transports de son intention d'acquérir le terrain extraroutier situé en bordure de la route 364 et du chemin Staniforth pour l'aménagement d'un parc municipal, et ce, pour un montant de 1 \$;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer les frais de notaires pour le transfert de la propriété;

**QUE** la Municipalité demande au Ministère des Transports l'émission d'un certificat d'occupation afin de lui permettre d'effectuer certains travaux d'aménagement avant le transfert du titre de propriété à la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0048

**4.2 Signalisation – Route 364 (Route Doctor-Henry) – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que la courbe située au 61 de la route Doctor-Henry (Route 364) est extrêmement serrée et qu'à cet endroit, plusieurs sorties de routes et accidents sont malheureusement constatées d'année en année;

**CONSIDÉRANT** que le chemin est bordé par une plantation d'arbres et que le soleil n'assèche pas rapidement cette portion de la route;

**CONSIDÉRANT** que la vitesse autorisée, pour la section de route entre le 14, route Doctor-Henry et Huberdeau est de 70 km/h;

**CONSIDÉRANT** que la vitesse réelle des véhicules est bien trop souvent au-dessus de la limite permise;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports de réévaluer à la baisse la vitesse recommandée pour la courbe située près du 61, route Doctor-Henry et d'installer une signalisation de chevrons d'alignement afin d'indiquer aux conducteurs la présence d'un virage

prononcé et d'abaisser la vitesse pour le tronçon situé entre le 14 route Doctor-Henry et Huberdeau de 70 km/h à 50 km/h.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-0049**

#### **4.3 Problèmes de drainage – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs problèmes de drainage sur des routes provinciales de notre territoire demeurent non résolus depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que ces problèmes entraînent des risques pour la sécurité routière et des irritants pour utilisateurs du réseau routier, les résidents et les propriétaires limitrophes;

**CONSIDÉRANT** que ces problèmes ont déjà été soumis à l'attention du Ministère des Transports à plusieurs reprises et qu'aucun travail correctif n'a été effectué;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Daniel L. Fournier

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports d'effectuer des analyses et les travaux correctifs nécessaires concernant les problèmes de drainage aux endroits suivants :

- 4, route Doctor-Henry
- 14, route Doctor-Henry
- 96, rue du Village
- en face du 108, rue du Village (golf)
- 127, rue du Village

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-0050**

#### **4.4 Étude de sécurité et déboisement – Route 327 et chemin Pine Ridge – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité prévoit effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Pine Ridge;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité constate que la visibilité des conducteurs désirant se diriger vers Mont-Tremblant sur la route 327 à partir du chemin Pine Ridge est réduite par la présence d'arbres et d'arbustes;

**CONSIDÉRANT** qu'il est périlleux et difficile pour plusieurs véhicules d'accéder à la route 327 direction Mont-Tremblant sans empiéter sur la voie en direction d'Arundel;

**CONSIDÉRANT** que la limite de vitesse passe de 90 km/h à 70 km/h direction Arundel, quelques mètres avant la courbe et l'accès du chemin Pine Ridge;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports :

- d'effectuer une analyse avec recommandations du secteur de l'intersection de la route 327 et chemin Pine Ridge au niveau de la sécurité et l'aménagement;
- de procéder à l'abattage et l'émondage des arbres en bordure de la route 327 afin d'améliorer la visibilité de l'accès du chemin Pine Ridge
- de devancer la zone de vitesse de 70 km/h sur la route 327 (direction Arundel) afin de ralentir la circulation bien avant le début de la courbe pour ainsi assurer la sécurité des usagers du chemin Pine Ridge.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0051

### **4.5 Zone scolaire – Réduction de la vitesse – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que les rues du Village, School et Doctor-Henry sont utilisés par les élèves, leurs parents, le personnel de l'école et le transport scolaire pour se rendre à l'école Arundel Elementary School;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une zone scolaire et que la municipalité désire réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h à cet endroit afin d'assurer la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT** qu'il est périlleux et difficile pour les véhicules d'accéder à la route 327 en toute sécurité, et ce, due à la grande vitesse des véhicules circulant sur cette route;

**CONSIDÉRANT** que dans ce secteur, la route 327 n'est pas aménagée pour les piétons et les cyclistes, qu'il n'y a aucun accotement ou trottoir et que la visibilité est déficiente à plusieurs endroits dus à la présence de nombreux arbres matures;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h pour le secteur situé entre le 1 et le 37 rue du Village.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0052

### **4.6 Passages pour piétons – Route 327 et route Doctor Henry – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire accroître la sécurité de ses piétons sur la rue du Village et la route Doctor-Henry, au sein même de son noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** que les véhicules circulent rapidement sur ces rues et que plusieurs automobilistes n'effectuent pas les arrêts réglementaires malgré la signalisation existante;

**CONSIDÉRANT** que dans ce secteur, la route 327 n'est pas aménagée pour les piétons et les cyclistes, qu'il n'y a aucun accotement ou trottoir et que la visibilité est déficiente à plusieurs endroits dus à la présence de nombreux arbres matures;

**CONSIDÉRANT** que des passages de piétons ont été tracés sur des routes provinciales sur le territoire des Laurentides malgré le fait que de chaque côté du chemin, les trottoirs sont inexistantes (par exemple en face de l'hôtel Le Grand Lodge à Mont-Tremblant);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports de tracer des passages pour piéton aux endroits suivants :

- à l'intersection de la rue du Village et du chemin du Doctor-Henry, un passage sur chacun des chemins (deux passages);
- au 37 rue du Village, en face des Serres Arundel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0053

**4.7 Réfection d'une portion du chemin Doctor-Henry – Route 364 – Ministère des transports**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a constaté qu'une section de route près du 36, route Doctor-Henry est gravement endommagé et que la chaussée s'effrite, rendant difficile la circulation routière;

**CONSIDÉRANT** que des réparations urgentes doivent être effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports d'effectuer les réparations urgentes près du 36, route Doctor-Henry et ce, sans délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Urbanisme et hygiène du milieu**



**5.1 Entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** que par son règlement 205-2005, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que par son règlement 219-2007, la MRC des Laurentides a abrogé son règlement 205-2005 pour le remplacer par un règlement par lequel elle déclarera sa compétence à l'égard de l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que par son règlement 249-2011, la MRC des Laurentides modifiait le règlement 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales, dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, en précisant que certaines municipalités se réservaient la collecte et le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** qu'en conformité avec les dispositions de la loi, la MRC des Laurentides est substituée aux droits et obligations de la municipalité relativement à la compétence de collecte, transport et disposition des matières résiduelles qu'elle exerce sur le territoire de la municipalité d'Arundel;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de signer des ententes intermunicipales entre la municipalité et la MRC des Laurentides afin de faire appliquer plusieurs dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement 301-2015 par un employé désigné à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité d'Arundel est entré en vigueur conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** les dispositions légales applicables aux municipalités en matière d'entente intermunicipale (articles 569 et suivants et article 678 du Code municipal du Québec);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Arundel et la MRC des Laurentides désirent se prévaloir de ces dispositions légales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu

**QUE** le conseil approuve les termes de l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 301-2015 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles avec le MRC des Laurentides;

**QUE** le conseil désigne la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame France Bellefleur à titre d'officier municipal, et en son absence, monsieur Jean-Philippe Robidoux, inspecteur en bâtiment, afin de s'assurer le respect et l'application du règlement, de vérifier les contraventions et les infractions aux dispositions du règlement et

d'imposer les amendes et pénalités applicables suite à une contravention au règlement, pour et au nom de la MRC.

**QUE** le conseil autorise la mairesse, Guylaine Berlinguette ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer la nouvelle entente au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. Culture et Loisirs**

2015-0055

#### **6.1 Gran Fondo – Autorisation de circulation**

**CONSIDÉRANT** que le Gran Fondo Mont-Tremblant s'avère l'occasion idéale de rouler pour le plaisir et pour la santé tout en étant une occasion de se surpasser sur un parcours panoramique dans un contexte sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire appuyer cet évènement qui offre la possibilité aux cyclistes de découvrir notre municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil municipal approuve la tenue de la troisième édition de l'évènement cycliste Gran Fondo Mont-Tremblant le 30 mai 2015 et autorise, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports, la circulation des cyclistes participant à cet évènement sur les routes de la municipalité le 30 mai 2015.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0056

#### **6.2 Fondation médicale des Laurentides – Autorisation de circulation**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation médicale des Laurentides organise l'évènement Cyclo 200 le 28 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire appuyer cet évènement qui amasse des fonds pour la Fondation médicale des Laurentides;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil approuve la tenue de l'évènement Cyclo 200 le 28 juin 2015 et autorise, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports, la circulation des cyclistes participant à cet évènement sur les routes de la municipalité le 28 juin 2015.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0057

### **6.3 Demande d'aide financière – Camp des jeunes 2015 SQ/Club Richelieu La Ripousse**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le Camp des jeunes SQ/Club Richelieu La Ripousse de St-Faustin-Lac-Carré-Lac Supérieur qui aura lieu à l'été 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'un total de 50 jeunes (25 garçons, 25 filles) de 8 à 12 ans de toutes les municipalités de la MRC des Laurentides sont sélectionnés par leurs écoles primaires afin de passer une semaine au camp;

**CONSIDÉRANT** que ce camp privilégie le contact entre les jeunes et les policiers et que ce contact influencera positive les enfants et leur apportera une perception différente de la police;

**CONSIDÉRANT** que la participation au camp est offerte à des jeunes qui proviennent généralement de milieu défavorisé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil verse la somme de 100 \$ à titre d'appui financier du Camp des jeunes SQ/Club Richelieu La Ripousse de St-Faustin-Lac-Carré-Lac-Supérieur qui aura lieu du 27 au 31 juillet 2015 pour les filles et du 3 au 7 août 2015 pour les garçons.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-0058

### **6.4 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

**CONSIDÉRANT** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**CONSIDÉRANT** que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur le site internet « [acsm.qc.ca](http://acsm.qc.ca) »;

- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité d'Arundel et invite tous les citoyens et citoyennes à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2015-0059**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet et résolu que la séance soit levée à 20 :55 heures.

---

Guylaine Berlinguette  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale